

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2010

Convocation : 18 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mardi 26 octobre 2010 à 20 h 00**, Salle du Conseil Municipal, en Mairie.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jacques CHEVAL

ORDRE DU JOUR :

1. **Marché de voirie Entreprise CHEVAL 2008-2011 – Introduction de 5 prix nouveaux**
2. **Travaux de rénovation et mise aux normes des installations d'éclairage public – Demande de subvention à Energie SDED**
3. **Rapport d'activités de la Communauté de Communes Les Deux Rives**

Nombre de membres : 27

Présidence : Monsieur Jacques CHEVAL, *Maire*.

Présents : J. CHEVAL, Maire - M. DUMONTEIL, M. MOYROUD, J. BRUYERE, B. GIRARDET, D. LELEUX, L. FOUREL, Adjoints - C. SONNIER, C. ROMANAT, A. BOBICHON, M. DESCORMES, P. BAYLE, N. LAFAURIE, C. PERRET, F. SAPET, S. FIGUET, F. BAYLE, P. JOUVET, D. VEZANT, J.-Y. BRACHET Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Ont donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place : P. VIAL à M. DUMONTEIL ; A. BOUVAREL à L. FOUREL ; C. MALBURET à J. CHEVAL ; M. GUILLERMO à M. MOYROUD ; P. DELPEY à B. GIRARDET ; A. PLUTON à D. VEZANT ; F. GABET à J.-Y. BRACHET.

Secrétaire : Patrick BAYLE.

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'il a signées en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 25 mars 2008.

MARCHE DE VOIRIE – Entreprise CHEVAL 2008 - 2011

Introduction de 5 prix nouveaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 24 juin 2008 l'autorisant à signer le marché à bons de commandes pour travaux de voirie avec l'entreprise CHEVAL Frères de Bourg de Péage pour les années 2008 à 2011.

Ce marché est basé sur un montant minimal et maximal de travaux par année avec un bordereau de 109 prix unitaires. En fonction des besoins de réfection de voirie, la Commune établit des bons de commandes rémunérés selon les prix fixés au bordereau de prix, dans la limite annuelle des montants établis au marché (minimum annuel fixé à 100 000 € HT et un maximum annuel fixé à 600 000 € HT).

Le présent avenant n°1 a pour objet l'introduction de cinq prix nouveaux au marché initial, numérotés prix 110 à 114 sur le bordereau de prix initial.

<i>PN 1</i> 110	Fourniture et pose de barrière bois diamètre 16 cm / hauteur 1.00 m Le mètre linéaire :	88,00 € HT
<i>PN 2</i> 111	Fourniture et pose de barrière bois diamètre 16 cm / hauteur 0.50 m Le mètre linéaire :	81,00 € HT
<i>PN 3</i> 112	Fourniture et pose de barrière bois 2 lisses hauteur 0.80 m Le mètre linéaire :	68,80 € HT
<i>PN 4</i> 113	Fourniture et pose de glissière de sécurité acier/bois G2M Le mètre linéaire :	78,00 € HT
<i>PN5</i> 114	Fourniture et pose de glissière de sécurité acier/bois G4M Le mètre linéaire :	74,00 € HT

Il est précisé que cet avenant n'entraîne aucune modification du montant minimal ou maximal du marché. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 octobre 2010 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu lecture du rapport,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché à bons de commande pour travaux de voirie avec l'entreprise CHEVAL Frères de Bourg de Péage.

DEMANDE DE SUBVENTION A ENERGIE SDED POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de poursuivre le vaste programme de travaux d'éclairage public engagé sur plusieurs années en vue de rénover, de remettre aux normes les installations d'éclairage public de la commune et d'effectuer des économies d'énergie. Il précise également à l'Assemblée que la commune assurera elle-même la maîtrise d'œuvre de ce dossier.

La Direction des Services Techniques Municipaux, chargée de la maîtrise d'œuvre, réalisera l'étude du dossier, la direction, la surveillance et la réception des travaux.

Dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics, une consultation à procédure adaptée sera lancée prochainement pour désigner l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui sera retenu(e) pour exécuter ces travaux.

Afin d'atténuer le coût des travaux dont l'estimation financière est de **100.346,90** euros HT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès d'Energie SDED (Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention correspondant à l'opération décrite ci-dessus au taux le plus élevé auprès d'Energie SDED, permettant ainsi de faire baisser la charge nette de la ville.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires pour mener à bien ce dossier et à signer tous documents qui s'y rapportent.

**RAPPORT D'ACTIVITE 2009
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES DEUX RIVES »**

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont tenus d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de leur établissement, accompagné du compte administratif.

Le rapport d'activité et le compte administratif de la Communauté de Communes « Les Deux Rives » au titre de l'année 2009 sont communiqués aux Conseillers Municipaux, pour information.
